

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-01-01

ARTICLE 1^{ER} :

Une mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une maison médicale à Meymac est conclue avec la société ROULLIN MONTEIL ARCHITECTES domiciliée 5 rue des Fontaines 19 200 CHAVEROCHE, constituée en groupement conjoint avec les sociétés Deloménie, Actif et Sigma Ingénierie pour un taux des horaires de 10.2% du coût des travaux HT soit un forfait provisoire de rémunération de 51 000 € HT soit 61 200 € TTC (montant prévisionnel des travaux 500 000 € HT).



Meymac, le 20 janvier 2023

Le Maire de Meymac,

Philippe Brugère
Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230120-2023-01-01-A1
Date de télétransmission : 23/01/2023
Date de réception préfecture : 23/01/2023

